



**Prévention
des Inondations**
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Mon logement est-il préparé en cas d'inondation ?



Pour le savoir, bénéficiez gratuitement d'un diagnostic de vulnérabilité de votre bien immobilier.

Pourquoi faire un diagnostic ?

- Évaluer l'exposition de mon logement aux risques d'inondation ;
- Savoir agir et mettre mon foyer en sécurité ;
- Limiter les dégâts et leurs coûts ;
- Favoriser un retour rapide à la normale ;
- Préserver la valeur de mon bien ;
- **Être aidé financièrement pour la réalisation de travaux de protection (jusqu'à 80 % de subventions).**

Ce diagnostic est :

➔ Gratuit

Entièrement pris en charge par votre intercommunalité dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

➔ Confidentiel

Ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Aucune transmission aux compagnies d'assurances.

➔ Personnalisé

Adapté à mon logement et à ma situation.

Diagnostiques réalisés par
le bureau d'études expert :



Comment se déroule le diagnostic ?

Un expert vient à votre rencontre.

Entretien personnalisé



5-10 min

Prise de connaissance du site, partage de témoignages, appréciation de la vulnérabilité de votre bien et de ses occupants.

Visite technique du logement



1h environ

Inventaire des entrées d'eau potentielles et des biens, matériaux et équipements sensibles.

Et ensuite ?

Remise d'un rapport de diagnostic confidentiel, comprenant :

- La synthèse des vulnérabilités de votre logement ;
- Les mesures techniques concrètes préconisées et chiffrées pour réduire ces vulnérabilités : mesures « structurelles » (travaux) pour réduire le risque de façon pérenne et mesures « organisationnelles » pour savoir quoi faire en cas d'inondation.



Sur la base de ce diagnostic, des aides financières peuvent vous être apportées pour la réalisation de certains travaux, jusqu'à 80 % de subventions.

Si vous souhaitez engager des travaux, **un accompagnement post-diagnostic peut également vous être offert immédiatement** pour :

- Élaborer le dossier de demande de subventions ;
- Disposer de conseils dans la réalisation des travaux (orientation vers des entreprises spécialisées, obtention de devis, choix des matériaux...).

Informations et prise de rendez-vous :

Bureau d'études Risque & Territoire
contact@mondiaginond.fr
04 66 47 04 23

Campagne soutenue financièrement par :

